Communiqué de presse
A Paris, le 16 mars 2023

Face à cette ineptie qui détruit notre rôle de Maître de stage Universitaire

Nous, Maître de stage Universitaire (MSU), nous nous sommes formés et acceptons d'être payés aux lance-pierres, pour former les jeunes à notre métier. La réponse de l'Etat est le dénigrement. Nous ne pouvons plus accepter cela. Avec cette application, les collègues qui ont fait la formation « Initiation à la maitrise de stage » en 2022, et qui matériellement ne pouvaient être agréés au 01/01/2023 voient cette discipline « passer à la trappe » et doivent refaire la formation initiale à la maîtrise de stage (SIAMS) sur 3 jours.

Il était déjà difficile de trouver des remplaçants pour se libérer un vendredi, il faut dorénavant en trouver pour les jeudis et vendredis !

L'UFML-S fait sienne les propos du Syndicat National des Enseignants En Médecine Générale (SNEMG), qui dénonce les difficultés majeures de financement des formations à la maîtrise de stage depuis le début de l'année 2023. Cette situation constitue un coup d'arrêt funeste au recrutement de nouveaux MSU, nécessaires pour former les étudiants dans les territoires et compromet à terme la mise en place de la 4ème année ! L'arrêté du 22 décembre 2021, écrit sans concertation avec les universitaires de médecine générale, paru contre l'avis de tous les acteurs concernés en CNEMMOP (Commission Nationale des Etudes Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie), qui avait alerté sur les risques pour la formation à la maîtrise de stage, fait l'objet d'une interprétation abusive de la part de l'Agence nationale du développement professionnel continu (l'ANDPC). Ceci aboutit à l'impossibilité de poursuivre la plupart des formations pédagogiques pour les maîtres de stage. Sur le terrain, des formations prévues en mars et avril sont d'ores et déjà annulées faute de financement. L'interprétation fallacieuse de l'ANDPC a « inventé » les aberrations suivantes :

- Une formation initiale à la maîtrise de stage (SIAMS) permettant d'être formé « à vie » et interdisant de faire une autre formation.

- Une formation unique et identique pour le 2e et 3e cycle alors que les objectifs pédagogiques pour chaque cycle n'ont rien à voir.

- Un nombre d'objectifs délirant, inatteignable dans une seule formation… L'absurdité pédagogique, l'interprétation orientée des textes réglementaires, et les coupes sombres dans les financements constituent la politique de l'ANDPC, qui empêche aujourd'hui de continuer à proposer des formations de qualité aux MSU. Alors, que les universitaires de médecine

générale s'ingénient à recruter et former les MSU depuis des années afin d'accueillir les étudiants sur le terrain ; cette politique inepte de restriction des financements dédiés à la formation aggrave la désertification médicale. La formation dans les territoires est le meilleur levier pour lutter contre les déserts médicaux aux bénéfices des patients. Au lieu de discuter de solutions coercitives, contre productives pour les médecins comme pour les étudiants. Peut-on caresser l'espoir que les élus défendent des mesures utiles et cohérentes ? Peut-on aussi espérer que, dans l'urgence, nos tutelles proposent, comme l'an dernier, un arrêté rectificatif ? Va-t-on laisser l'ANDPC abimer un peu plus la situation démographique et compromettre la réussite de la mise en place de la phase de consolidation ? Halte à l'interprétation erronée des arrêtés réglementaires, rétablissez les financements des formations des maîtres de stage pour former les étudiants dans les territoires. Cela fait 10 ans que je suis MSU, 9 jeunes confrères se sont installés sur mon territoire après avoir été formés dans mon cabinet. Pourquoi vouloir détruire cet investissement ?

Le sabotage de la médecine libérale irait-il jusqu'à détruire l'enseignement de nos jeunes ?

Sans compter le renouvellement absurde, chronophage et hyper administratif (logiciel Epidaure) de nos agréments qui décourage les anciens MSU de continuer ?

Le but n'est-il pas que les MSU se désengagent de l'enseignement pour que ce gouvernement puisse dire que devant l'absence de ces derniers, les jeunes Médecins Généralistes libéraux ne pouvant être formés, il vaut mieux que d'autres professionnels prennent en charge les patients ?

Alors **NON**, nous n'accepterons pas cela. Nous continuerons à former nos jeunes collègues pour défendre une médecine de qualité.

Attention, Monsieur le Ministre, vous jouez avec le feu, voulez-vous réellement vous bruler ?

Dr Thierry VERMEERSCH,
Vice-Président UFML-S,
Maître de Stage Universitaire par conviction.

Relations presse :
Laurent Payet / Sagda Draz / Langage et Projets Conseils
laurent@lp-conseils.com / sagda@lp-conseils.com / 01 53 26 42 10 / 06 89 95 48 87
UFML-syndicat : le syndicat de l'union française pour une médecine libre